

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 8 décembre. — Ce matin, un aide-de-camp du maréchal Gérard, un officier d'ordonnance duc d'Orléans et un officier que l'on croit Hollandais, sont arrivés au ministère de la guerre.

— Un conseil des ministres s'est tenu ce matin chez M. Soult. M. Lehon, ministre belge, M. Werder et lord Grandville y ont assisté.

— On lit dans le *Nouvelliste* :

Le contr'amiral Ducrest est arrivé aux Dunes avec la frégate la *Syrène* et la corvette *Ariane*. La *Syrène* perdra une de ses chaînes et une ancre. Les vents ont été très violents et les tempêtes continuelles.

Le vaisseau anglais le *Revenge* est aussi rentré aux Dunes.

Les frégates la *Médée* et la *Résolue* sont encore à la Mer.

— M. le général Solignac doit partir incessamment de Paris pour rejoindre l'armée expéditionnaire de don Pedro, dont il est nommé chef d'état-major; il sera accompagné de M. le colonel Duverrier, chef d'état-major en second.

— Trois bataillons du 1^{er} de ligne, en garnison à Orléans, se mettront en marche les 11, 12 et 13 de ce mois pour l'armée de l'est.

— Le premier et le second bataillon du 20^e régiment de ligne, qui, depuis peu de jours, formaient la garnison de Dijon, sont partis le 4 pour Verdun, Meuse, et le troisième du même corps, qui était à Mâcon, a reçu la même direction. Ils vont faire partie de l'armée d'observation déjà considérable sur les bords de la Meuse.

— Le besoin d'augmenter la force de l'artillerie de l'armée du Nord s'est fait sentir. La 14^e batterie du 1^{er} régiment d'artillerie, qui tenait garnison à Valenciennes, est partie le 2 pour rejoindre le quartier-général à marches forcées. La 15^e batterie a reçu l'ordre de se tenir prête; mais les chevaux manquent. Deux batteries de siège du 4^e, en garnison à Valenciennes (Ille et Villaine), viennent aussi de recevoir l'ordre de se rendre en Belgique.

— Les numéros d'hier de la *Quotidienne* et du *National* ont été saisis à la poste et dans les bureaux. On ignore le motif de la saisie de la *Quotidienne*. Quant au *National*, elle a été provoquée par un article sur l'état de siège.

— Il y a eu réception chez M. le président de la chambre des députés, et cette seconde réunion a été ni moins nombreuse ni moins brillante que la première. Toutes les opinions y étaient confondues; dans le grand nombre de députés de l'opposition qui s'y trouvaient, on remarquait M. le général Lafayette, le maréchal Clauzel, Odillon-Barrot, Laurence, Mauguin, Salvete, Podenas, Pourcel, etc.; on y remarquait aussi plusieurs ambassadeurs et M. de Rothschild. M. le maréchal Soult, président du conseil, était à peine entré dans le salon, que beaucoup de personnes l'ont entouré pour lui demander avec empressement des nouvelles de notre armée d'Anvers. Le maréchal assurait qu'elles étaient parfaitement satisfaisantes, et ne parlait qu'avec admiration de l'ardente bravoure avec laquelle nos troupes avaient surmonté en si peu de temps les plus grands obstacles.

— Cette soirée a été surtout marquée par un discours digne d'être connu. Trois officiers-généraux polonais, MM. le prince Chascoukiski, Kiachewizki et le comte Plater, se sont présentés dans la réunion, et ont exprimé à M. le président de la chambre combien ils étaient sensibles au témoignage de sympathie que la malheureuse Pologne avait reçu

des représentants de la France dans leur adresse au roi. Ils se sont ensuite entretenus avec M. Bignon, auteur de l'amendement en faveur de la cause polonaise, et cette entrevue a été on ne peut plus touchante.

— Dans la séance de la chambre des députés du 8 décembre, la discussion a été terminée sur le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires. Ce projet a été adopté par 245 voix contre 117.

— Le conseil académique de Toulouse a décidé que les étudiants qui avaient signé l'adresse à la duchesse de Berry étaient exclus de l'école de droit jusqu'à la seconde inscription de l'année scolaire, la première inscription demeurant sans effet.

— On écrit de Madrid, 29 novembre :

« M. Ceà Bermudez est arrivé hier dans notre capitale, nous attendons avec la plus vive impatience les premières mesures qui seront adoptées par cet homme d'état.

« Le roi lui-même paraît regretter tout ce qui a été fait en son nom pendant le cours de sa maladie, et les ministres de Prusse, d'Autriche et de Russie ont regagné les bonnes grâces de Ferdinand. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre commencent à perdre le terrain qu'ils avaient gagné auprès de la reine, aussi l'on remarque que leurs visites au palais se ralentissent extraordinairement.

« Le roi est presque entièrement rétabli. On dit qu'il a repris les rênes du gouvernement, cependant tous les actes administratifs portent toujours la signature de la reine.

« Calomarde ne s'est pas, comme on l'a dit, sauvé incognito de l'Espagne, quand la reine eût obtenu de Ferdinand le renvoi de ce ministre et de ses collègues; Calomarde se retire avec autorisation du roi dans ses terres d'Aragon. C'est lorsqu'il apprit qu'on voulait l'exiler qu'il partit au plus vite pour la France, où il paraît fort content d'être arrivé. Calomarde est un homme de 52 ans, affligé d'un tremblement nerveux. Rien dans son extérieur n'annonce le courtisan et le ministre habile. »

— Les lettres de Lisbonne du 24 n'offrent rien d'important.

La *Gazette officielle* continue à donner des bulletins satisfaisants de la journée du 17; mais une lettre d'Oporto nous apprend que dans cette mémorable journée les miguélistes ont perdu environ 3,500 hommes et plusieurs pièces d'artillerie. Don Pedro est en mesure de passer tout l'hiver à Oporto, sans que l'on puisse l'en déloger.

BELGIQUE.

SIÈGE DE LA CITADELLE.

Anvers, le 9 décembre (midi.)

Les nouvelles batteries en avant de la première parallèle ont ouvert leur feu dans la nuit du 8 au 9, pour ruiner les blindages qui abritent les pièces dont les assiégés se servent encore dans les bastions n° 1 et 2, et dans la demi-lune, pour retarder les travaux de sape et de cheminement.

On doit construire cette nuit deux nouvelles batteries pour recevoir des canons de 24, qui seront à 200 mètres des ouvrages de la place, et protégeront plus efficacement les têtes de sape, qui sont poussées, à droite jusqu'au chemin couvert du bastion n° 2.

On a armé ces têtes de sape de mortiers Coehorn pour répondre à ceux dont les assiégés font usage, pour retarder les cheminemens.

Le brouillard qui commence à paraître promet une nuit propice aux travaux de cheminement et aux préparatifs de descente du fossé de la lunette St.

Laurent, pour attacher le mineur à l'escarpe et y faire brèche.

On a placé 4 mortiers dans la lunette Montebello pour contrebalancer ceux que les assiégés ont rétablis dans le bastion n° 2 et qui sont dirigés sur cette lunette.

La canonnade a été très-vive pendant la nuit. (Mon)

ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.

Dixième journée du siège.

Berchem, 9 décembre (soir.)

Pendant la nuit le feu de la place n'a pas diminué, mais il a fait beaucoup moins de mal, parce que la lune cachée, ne permettait plus aux assiégés de diriger leurs coups avec autant d'exactitude que les deux nuits précédentes.

Le génie a profité de cette obscurité pour hâter les travaux, en même temps l'artillerie a armé les nouvelles batteries dont je vous ai annoncé la construction sur la deuxième parallèle à deux cents mètres au plus de la place. Ces batteries commenceront donc leur feu dans la journée, et placées à une si petite distance devront produire grand effet. D'un autre côté, on vient de placer à nos têtes de sape, quatre mortiers à la Coehorn pour répondre à ceux des Hollandais, qui ces jours derniers ont réellement fait du mal à nos sapeurs. C'est à un de ces braves ouvriers que le roi Léopold a donné hier la croix de son ordre; il avait un bras et une jambe emportés. Je vous parlais hier précisément du courage, qui doit nous inspirer du respect à tous, dont sont inspirés ces soldats du génie; il faut nous féliciter que ce soit à un de ces hommes que l'honorable décoration du roi des Belges ait été conférée d'abord. C'est une distinction qu'ambitionneront beaucoup d'officiers.

Depuis deux jours le siège de la citadelle présente un aspect plus sérieux. Ce n'est plus un quasi-siège, comme disaient les uns; personne ne croit plus que Chassé va capituler, comme disaient les autres; et par contre, nous trouvons aujourd'hui un plus grand nombre de personnes qui commencent à croire aux difficultés, qui prédisent même des défaites. On peut maintenant mieux apprécier les faits: jusqu'à présent les travaux du siège ont été conduits et poussés avec le talent et la vigueur qu'on pouvait prévoir, ce qui, par cela même, ne surprend personne; mais la résistance vient de prendre un caractère auquel les premiers jours ne nous avaient pas préparés.

Nous voici arrivés au dixième jour du siège, et la lunette St-Laurent n'est pas encore occupée, quelques personnes le voient avec surprise. Cette surprise provient de ce que la prise de cet ouvrage avait été prématurément annoncée, et qu'en effet, l'apathie apparente des assiégés pendant les six premiers jours avait un moment fait croire à l'abandon de ce poste.

Mais au bout de dix jours au milieu de la plus mauvaise saison de l'année, avec une alternative de pluie et de froid, une première et une seconde parallèles ont été ouvertes, les batteries de la citadelle ont été démontées et les mineurs sont arrivés jusqu'au fossé de la lunette St-Laurent, qu'il s'agit actuellement d'emporter.

Plusieurs sorties ont été tentées par les Hollandais, plusieurs actes de courage ont été signalés de leur part; mais ils n'ont dans aucun moment et sur aucun point obtenu d'avantages; ils n'ont pu ni faire rétrograder ni même arrêter les travaux du siège.

On n'a jamais compté que l'attaque la plus vive et la plus heureuse pût arriver au corps de la place et l'enlever en moins de vingt jours de tranchée.

Le feu redevient extrêmement vif ce matin, et voici de nouveau une mousquetterie très-animée qui part de la lunette St.-Laurent. La défense de la garnison hollandaise est opiniâtre. Ils perdent autant de monde que nous, et cependant ils défendent le terrain pied à pied. Ce petit fort St.-Laurent est aujourd'hui le point que se disputent les deux parties avec acharnement.

Cependant nos travaux ont été poussés la nuit dernière jusqu'à la gorge de la lunette, entre le corps de la place et l'ouvrage lui-même, et c'est par là qu'on s'en emparera plutôt encore que par la descente du fossé.

« Nous touchons à ce moment.

Aujourd'hui encore nous avons quelques blessés, et en général assez grièvement à cause de la petite distance à laquelle les balles sont envoyées; on les conduit à Anvers où ils reçoivent les plus grands soins, ce sont surtout les soldats de l'artillerie et du génie qui jusqu'à présent ont souffert. La ligne qui se tient dans les places d'armes a fait beaucoup moins de perte, quoiqu'elle ait quelquefois entendu de très-près la fusillade de la place. Le dernier jour que le duc d'Orléans était de tranchée en est un exemple. Vers le matin les balles parties des remparts sifflaient si près des oreilles des soldats que par un mouvement presque involontaire, plus d'un baissait la tête; le duc d'Orléans s'avança au milieu des soldats: « Soyez tranquilles, mes amis, les Hollandais tirent trop haut; voyez, je suis plus grand que vous et leurs balles ne me touchent pas. » En parlant ainsi, il ne baissait pas la tête; et cependant plus d'une balle vint frapper juste pendant une demi-heure environ que le jeune prince resta au milieu des soldats, s'entretenant avec eux, et leur donnant l'exemple du sang froid.

Ce matin, il n'y a plus de fumée sur la citadelle, et l'on voit distinctement les restes de la caserne qui brûlent encore.

La route de Berchem devient à chaque instant moins sûre; les hollandais ont rétabli sur le bastion de Tolède une batterie destinée à répondre au fort Montebello; et plusieurs boulets hollandais dans cette direction traversent la route.

On s'attend généralement dans l'armée à ce que l'ordre d'enlever la lunette Saint-Laurent sera donné demain.

Voici le relevé du nombre des boulets, bombes et obus lancés sur la citadelle, depuis quelques jours.

Du 4 au 5 il a été tiré 1149 boulets de 24, 630 boulets de 16, 950 obus et 677 bombes.

Du 5 au 6, 1235 boulets de 24, 626 de 16, 969 obus et 723 bombes.

Du 6 au 7, 1515 boulets de 24, 752 de 16, 1043 obus et 835 bombes.

Du 7 au 8, 574 boulets de 24, 511 de 16, 655 obus et 536 bombes.

Total dans les 4 jours, 4473 boulets de 24, 2519 boulets de 16, 3617 obus, 2860 bombes; en tout 13469 projectiles. (Union)

On écrit de Burcht, 9 décembre:

« Les Français ont ici deux batteries de pièces de 24, l'une sur la rive droite, et l'autre sur la rive gauche de l'Escaut. Elles ont tiré, les 5, 6, 7, 8 et aujourd'hui 9, sur les canonnières hollandaises; mais, comme elles en sont éloignées de 15 à 1800 mètres, on est forcé de tirer à ricochet. Plusieurs coups ont porté, et deux canonnières ont été obligées de se sauver dans le polder de Zwyndrecht avec le bateau à vapeur de Chassé. Le 8, les batteries ont pen tiré, une canonnière a encore été atteinte.

« Le général Sébastiani déploie une grande activité et s'expose beaucoup. Le 8 il s'est avancé jusqu'après le fort de Burcht, accompagné des généraux Ramigny et Rapatel et de son état-major, afin de reconnaître le fort. Les Hollandais ont tiré sur le général Sébastiani deux coups de canon qui ont atteint la digue.

« Les Français qui occupent les digues du Bas-Escaut font une fusillade continuelle contre toutes les embarcations hollandaises et les empêchent de passer.

« Au fort Sainte-Marie l'action a été engagée par les Hollandais. Le commandant de l'Eurydice a

sommé les Français d'évacuer le fort avec des menaces ridicules. Il a tiré le premier; la *Proserpine*, la *Comète*, l'*Eurydice* et le *Surinam* ont fait un feu très-vif. Les canonnières belges ont riposté avec vigueur et ont forcé l'escadre hollandaise de s'éloigner.

« Une bombe est tombée près de l'*Eurydice*, une autre est tombée sur la *Comète* et a éclaté à la hauteur du pont. On assure que le commandant de la *Comète* a été tué. Dans ce moment, toute l'escadre est en rade entre le fort Lillo et le fort Liefkenshoek. Les Hollandais tirent sur le village de Doel, on craint beaucoup qu'il ne soit incendié. » (11)

On écrit de Boom, le 9 décembre:

« Vous savez que la lunette St.-Laurent est tournée; les mineurs sont parvenus entre la gorge de St.-Laurent et le bastion de Tolède. La nuit dernière, ils ont commencé la batterie qui est destinée à battre en brèche le bastion de Tolède. Ils doivent achever de placer cette batterie la nuit prochaine, de manière qu'elle pourra être démasquée demain matin.

« Immédiatement avant de battre en brèche, une dernière sommation sera adressée par le maréchal Gérard au général Chassé.

« Cinq régimens sont désignés pour monter à l'assaut, qui aura lieu probablement dans huit jours. »

ANVERS, LE 10 DÉCEMBRE.

OPÉRATIONS DU SIÈGE.

On lit dans le *Phare*:

La citadelle a mieux tiré aujourd'hui que tous les jours précédents.

On donne comme positive la prise des forts Ste.-Marie et Frédéric-Henri et leur armement par les troupes sous les ordres du général Sébastiani. Quelques batteries élevées par elles au Doel cooptent la retraite à la flotille.

On n'apprend du reste rien de saillant sur la division des Flandres que neutralise l'immense inondation qui la sépare des forts hollandais.

Sur cent cinquante-deux bombes lancées par les Hollandais dans la matinée de samedi, vingt-six sont venues tomber dans le fort Montebello, où par le plus grand des hasards aucun canonier n'a été atteint.

On remarque toujours l'habileté des pointeurs de ce fort.

Une forte odeur de brûlé est toujours répandue dans la ville. Cependant on n'a rien vu de nouveau.

L'attaque a continué pendant toute la nuit. Les coups de canon et l'éclat des bombes étaient mêlés d'un feu de mousquetterie provenant des fusils de rempart, dont les assiégés sont également munis depuis peu.

Ce matin, le feu continue, mais moins fortement que hier.

On a beaucoup travaillé cette nuit, les ouvrages commencent à être très-avancés.

Les généraux et les officiers français sont dans les tranchées comme les simples soldats.

Un temps très-brumeux a beaucoup favorisé cette nuit les travailleurs français. Les Hollandais ne pouvaient les découvrir ni se servir de leurs fusils de rempart comme les nuits précédentes où il faisait un beau clair de lune.

Les Hollandais jettent des grenades sur les travailleurs français qui sont sous les glacis de la citadelle.

Des ouvriers sont occupés à travailler dans les fossés hors de la porte de Malines pour faire écouler les eaux.

Aucun nouvel incendie ne s'est déclaré à la citadelle depuis samedi.

On remarque un champ situé près de la chaussée de Boom, qui se trouve entièrement labouré par les boulets.

Hier, vers midi, les Français qui sont sur les digues ont tiré deux coups de canon avec deux pièces de campagne, sur quatre bâtimens hollandais qui voulaient transporter des munitions au fort Philippe.

Il ne reste plus en vue que le bateau à vapeur; les autres bâtimens sont descendus.

Hier un canonier a été tué au fort Montebello par un éclat de bombe; c'est le seul jusqu'à ce jour.

La canonnade continue depuis le matin; elle devient plus vive vers midi.

ORDRE DU JOUR.

« Le lieutenant-général, commandant l'artillerie de l'armée, a été témoin du zèle et de l'activité soutenue de Messieurs les officiers, sous-officiers et canoniers dans les travaux pénibles qu'ils viennent de mettre à fin pour la première période du siège; il a su apprécier à sa juste valeur les difficultés et les dangers de l'armement des batteries, et surtout de celle de l'attaque de gauche, au nombre desquelles les batteries 7 et 8 méritent d'être citées particulièrement.

« Le général témoigne toute sa satisfaction à tous les officiers, sous-officiers et canoniers sous ses ordres; il est plein de confiance dans les ressources que lui assure leur dévouement pour tous les travaux à venir, après des opérations si bien commencées.

« Le présent ordre sera lu à la tête de chaque batterie, et inscrit sur le registre d'ordre.

« Berchem, le 5 décembre 1832.

« Le général en chef d'artillerie, signé: *Neigre*. »

BRUXELLES, LE 10 DÉCEMBRE.

Le roi est arrivé d'Anvers à Bruxelles, à 5 heures et 1/2 avec sa suite et 27 chevaux.

— Le colonel Caradoc est descendu hier à l'hôtel de *Belle Vue*, venant d'Anvers.

— Quatre-vingt lits sont prêts à l'hôpital civil de St.-Pierre, pour recevoir les malades de l'armée française.

— M. le bourgmestre fait préparer les salles du palais de l'Industrie, qui peuvent au besoin contenir 200 lits, dans la prévision où les hôpitaux seraient insuffisants pour recevoir les blessés.

— Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que, comme on attribuait à la dégénération du vaccin qui se trouvait en Belgique la propagation de la varioloïde dans plusieurs provinces du pays. M. de Theux, alors ministre de l'intérieur, avait fait venir d'Angleterre du vaccin nouveau et du *cowpox*, qu'il a fait distribuer à toutes les commissions médicales provinciales.

Nous apprenons de Liège, que la commission médicale de cette province a fait avec le *cowpox* de nombreuses expériences qui ont eu le résultat le plus favorable: la vaccine par le *cowpox* a offert sur la vaccine ordinaire les avantages suivants: presque toutes les piqûres ont produit des pustules; ces pustules sont plus grandes, l'aurole inflammatoire est plus intense et plus enflammée, sa marche a paru plus prompte; mais cela ne tient qu'à son plus grand développement, aucun enfant n'a présenté la moindre indisposition. Ces avantages ont engagé la commission à abandonner l'ancien vaccin pour le nouveau produit du *cowpox*; un très-grand nombre de vaccinations ont eu lieu jusqu'aujourd'hui et toujours avec le même succès.

Il est très-probable que les mêmes résultats heureux auront été obtenus dans toutes les provinces, et alors l'introduction de ce nouveau vaccin sera un véritable bienfait. (Emancipation.)

LIÈGE, LE 11 DÉCEMBRE.

(Correspondance particulière du *Politique*.)

Anvers, le 10 décembre 1832.

Les travaux de siège dureront plus long-temps qu'on ne l'avait présumé: l'intempérie de la saison, la force de la citadelle et la résistance qu'opposent les Hollandais, en prolongent le terme. Les batteries de brèche ne peuvent être placées sur la crête des glacis, que lorsque le feu de l'ennemi est presque éteint; ce feu est encore trop violent, pour qu'on puisse y songer. On sera probablement forcé de faire une troisième parallèle. Des batteries de mortiers et de pierriers vont être établies en avant de la seconde parallèle; le feu des Français est fort nourri par momens; de nuit, il se ralentit, le fort Montebello tire presque seul.

autres batteries pouvant par leur feu, faire recevoir les travaux.

La lunette St.-Laurent est maintenant entièrement couronnée; les travaux de sape, poussés de deux côtés pour envelopper la lunette, se sont rejoints cette nuit; c'est un chemin couvert par des blindages avec double parapet pour éviter le feu de l'ennemi; les travailleurs ont été obligés de l'abandonner plusieurs fois par la violence du feu ennemi; la tête de sape ne s'avancait quelquefois que de 65 centimètres (2 pieds) par 15 minutes.

La lunette St.-Laurent elle-même devra être battue en brèche; on espérait s'en emparer plus aisément. Sa prise est nécessaire pour celle de la citadelle, parce qu'elle peut faire un feu de flanc qui serait très nuisible. Les Hollandais tirent actuellement sur les travailleurs avec des pierriers et des petits obus de quatre pouces de diamètre lancés par des mortiers portatifs sur des civières et tirés à la Cœhorn; ils déplacent ainsi sans cesse les Français. Ces petites bombes ainsi que les pierres ne se lancent que de très-près.

Leurs tirailleurs tirent avec des fusils de rempart à travers les créneaux; il est excessivement difficile de les atteindre; ils font peu de sorties; ils sont sans cesse repoussés.

Il reste très-peu de bâtiments dans la citadelle qui ne soient incendiés; les batteries détruites de jour sont rétablies la nuit; la plupart des canons en batterie étant d'un petit calibre peuvent être facilement retirés et placés autre part.

Quarante tirailleurs français pris parmi les plus braves tirent pendant la nuit sur les canonniers qui paraissent aux embrasures; ils reçoivent une indemnité de 50 centimes.

Il est impossible d'approcher de plus près de la citadelle; l'on est à la crête des premiers fossés; les mineurs entendent des voix comme celles des Hollandais qui paraissent venir de dessous terre; il faut que ce soit de l'intérieur des casemates, car ces ouvrages-là ne sont pas minés.

Les ducs d'Orléans et de Nemours viennent de passer sur la chaussée, se rendant à Anvers.

Depuis 2 heures quatre boulets ont été lancés et sont venus tomber près de l'estaminet du Robinet, à l'extrémité de l'ancien jardin botanique. A notre retour, nous voyons la place de trois boulets qui sont venus se loger dans le toit d'une maison, située sur la chaussée entre la porte de Malines et Berchem; cependant la route est toujours couverte de curieux et de passans.

Le nombre de tués et blessés n'atteint pas encore deux cents d'après les rapports officiels; hier on comptait 147 hommes mis hors de combat; la dernière nuit, grâce à l'obscurité occasionnée par un épais brouillard, la perte a été peu forte.

Le chef de bataillon Morlet, qui a été blessé à la cuisse par une balle de rempart, se porte mieux; blessé en Espagne d'un biscayen, il fut déjà menacé de l'amputation de la jambe; il s'y refusa, et guérit; il y a trois jours, on voulait lui couper la cuisse, il s'y opposa avec fermeté, et hier au moins, M. Seutin, directeur de l'hôpital militaire à Anvers, ne pouvait encore rien préjuger: il ne croyait plus l'amputation indispensable.

Avant deux ou trois jours, on ne saura aucune nouvelle importante; la citadelle ne sera prise que du 25 au 30.

Anvers, le 10 décembre.

Le caractère hollandais ne se dément point; et les scènes d'horreur dont Bruxelles a été le témoin se renouvelleraient à Anvers si les occasions se présentaient. En voici une preuve:

A l'ouverture du feu de la citadelle contre les batteries françaises, M. le docteur Pasquier, premier chirurgien du prince royal et chirurgien-major du corps d'avant-garde, fit établir une ambulance dans l'église St. Laurent, pour garantir les malheureux blessés de nouveaux accidents. Le docteur Pasquier plaça sur le clocher de l'église un drapeau noir, conformément aux usages de la guerre.

Ce drapeau n'eut pas plutôt été aperçu des Hollandais, que l'église Saint Laurent devint leur point de mire, et fut en peu de temps criblée de boulets, de bombes et d'obus. Deux grosses colonnes de pierres qui soutenaient la voûte fu-

rent coupées, et l'on fut obligé de transporter à Berchem, en toute hâte, les blessés et le matériel de l'ambulance.

M. le duc d'Orléans se conduisit, au dire des officiers français, de la manière la plus digne d'éloges. Il commande la tranchée avec le sang-froid d'un vieux capitaine: franc sans témérité et sans jactance, il fait son devoir dans toute l'étendue du mot, et lorsqu'il est de service il n'y a pas de partie des travaux qui ne soit l'objet d'une surveillance exacte.

Un peu de nourriture prise à la hâte et où il se trouve, quelques momens de repos sur une botte de paille, voilà la vie de l'héritier du trône de France, et il y a en cela non-seulement du courage, il y a une haute raison; car le soldat, comme tout autre, ne comprend le précepte que lorsqu'il est appuyé sur l'exemple.

Un jeune prince qui débute ainsi dans la carrière militaire deviendra bientôt l'un des gloires de la France. (Indépendant.)

On travaille à armer le fort Saint-Philippe, qui fait face à celui de St.-Marie. Ces deux forts, joints à celui de la Perle, commandent l'Escaut qui fait une courbe à cet endroit, et le général Chassé ne pourra plus désormais communiquer avec la Hollande.

Les journaux anglais du 7 décembre annoncent le retour dans les Dunes de presque tous les vaisseaux anglais et français qui n'y étaient pas encore rentrés jusqu'à ce jour. Les deux amiraux sont aussi dans les Dunes. Le *Morning Herald* annonce que tous ces vaisseaux vont bientôt rentrer à Spithead.

Les cas de choléra qui se sont déclarés depuis quelques jours à Paris; diffèrent un peu des symptômes du choléra tel qu'on l'a observé il y a quelques mois. Il n'y a point de crampes ni de vomissemens, mais le feu des entrailles est plus fort, et l'agonie plus longue.

Un vol, qui aurait fait honneur aux plus habiles filoux de Paris ou de Londres vient d'avoir lieu à Smyrne:

Un Génois s'était installé dans l'auberge d'Arke où logent tous les étrangers de distinction; il annonça qu'il désirait changer contre de l'or une somme d'environ 20,000 francs de France qu'il possédait en marchandises et en thalaris (monnaie d'argent du pays.) Plusieurs Juifs se mirent en campagne pour cette affaire dont ils se proposaient de tirer un gros intérêt, mais ils ne purent se procurer que la moitié de la somme que l'un d'eux apporta à l'opulent Génois; ce dernier reçut poliment l'enfant d'Israël tout en témoignant son déplaisir de ne pas le voir porteur de la totalité de la somme qu'il demandait.

Les sequins contradictoirement comptés et vérifiés furent déposés par le Génois dans le tiroir d'une commode dont il remit la clé au Juif en le priant d'attendre qu'il allât chercher ses pièces d'argent dans la chambre voisine; puis, par un trou habilement pratiqué dans le mur de cette chambre voisine à l'endroit correspondant au tiroir de la commode qui y était adossée, et d'une autre ouverture faite à l'avance dans ce meuble duquel le défilant Israélite ne détournait pas les yeux, le Génois escamota habilement les rouleaux d'or et disparut par une autre issue.

La patience du juif ne fut pas longue à lasser, aussi s'aperçut-il bientôt de son malheur, mais il n'était plus tems d'y porter remède; un bâtiment qui gagnait le large emportait l'or et le voleur.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 6 décembre:

Ce matin, le ministre des affaires étrangères a communiqué à la deuxième chambre des états-généraux réunie en comité général, différentes pièces relatives aux négociations qui ont eu lieu à Londres au sujet des dernières propositions faites par la Prusse, au nom des cours de Vienne et de St.-Petersbourg, concernant les affaires belges, propositions auxquelles notre gouvernement avait accédé dans le temps.

Il résulterait de ces pièces que le cabinet anglais, avant de continuer les négociations, exigeait l'évacuation pure et simple du territoire réciproque. On assure aussi que, dans une des conférences, lord Grey aurait invité M. Dedel, s'il avait encore à traiter des affaires, à les continuer par l'entremise du Foreign Office. Les autres pièces doivent être relatives à M. Thorn. Les unes et les autres, à l'exception d'un petit nombre, vont, dit-on, être publiées par le *Staats Courant*.

MNÉMOTECHNIE.

La séance publique de mnémotechnie, annoncée par M. de Castilho, a eu lieu samedi dernier dans la salle académique, devant un auditoire nombreux. Après avoir exposé d'une manière simple et lucide quelques principes sur l'art qu'il professe, et les diverses applications qui peuvent en être faites, le jeune professeur s'est livré avec confiance, sans prétention ni charlatanisme, aux épreuves capables de révéler, aux yeux des plus incrédules, les promesses qu'il venait de faire.

L'exactitude et la célérité avec lesquelles il a constamment répondu aux questions qui lui ont été faites, a vivement excité l'intérêt et la surprise. Littérature, histoire ancienne et moderne, chronologie, géographie, arithmétique et jurisprudence ont tour-à-tour été l'objet des épreuves tentées par le public. Inutile de dire qu'il est sorti victorieux de la lutte: de nombreux applaudissemens ont prouvé à M. de Castilho que ses efforts étaient compris et appréciés.

L'épreuve des bulletins a été décisive. Sur l'invitation faite par le jeune professeur à tous les membres de la société d'inscrire tout ce qui leur passerait par la tête sur des cartes qu'il avait fait distribuer, une quarantaine de billets lui a été adressée, contenant une longue série de chiffres, de mots barbares, de syllabes incohérentes, de phrases en prose et en vers. Rien n'a été capable de le déconcerter. Après une seule lecture de ces billets, M. de Castilho a répété tout ce qu'ils contenaient, en prenant soit par le commencement soit par la fin, et même indistinctement sur la seule indication du numéro d'ordre.

Les plus incrédules ont battu des mains; ils ont compris facilement qu'une méthode procédant par des formules simples et des points de rappel frappans, pouvait seule offrir de tels avantages et que la mémoire la plus heureuse soutenue par le travail le plus opiniâtre ne pourrait aspirer à d'aussi grands résultats.

A la fin de la séance, M. de Castilho s'est offert à donner leçon à quelques personnes que le sort désignerait, et à les rendre capables de répondre aussi bien que lui dans une seconde séance publique. Cette épreuve doit avoir lieu aujourd'hui; nous ne doutons pas qu'elle ne soit pour M. de Castilho une preuve concluante de l'efficacité de sa méthode mnémorique.

PROVINCE DE LIEGE.

Droit de navigation adjudication publique.

Il sera procédé le 19 du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué pour le terme d'une année, commençant le 1^{er} janvier prochain et finissant au 31 décembre 1833, à l'ADJUDICATION publique aux enchères et à l'extinction des feux du droit de navigation aux bureaux établis ci-après, savoir:

- Rivière de Meuse.
1 Au dessus du pont de Huy.
2 A Fragnée en lieu dit Six Maisons à Liège.
3 A Lixhe.

Rivière de Vesdre.

- 4 B chênée.

Rivière d'Emblève.

- 5 A Douxflamme; le droit qui se perçoit à Douxflamme pour la descente de l'Emblève dans l'Ourlie, ainsi que celui qui se perçoit à Aywaille sont supprimés.

Le cahier des charges d'après lequel il sera procédé à cette adjudication est déposé à l'hôtel du gouvernement et aux bureaux de MM. le commissaire de district de Liège et de Huy, où l'on pourra en prendre lecture.
Liège, le 8 décembre 1832.

VILLE DE LIEGE. — Garde civique.

Les bourgmestre et échevins rappellent aux intéressés leur arrêté du 14 novembre dernier ci-après transcrit, par lequel ils sont requis de se faire inscrire pour le service de la garde civique dans le délai prescrit par la loi, et les invitent à s'y conformer.
A Liège, le 5 décembre 1832.

Vu les lois des 31 décembre 1830, 18 janvier et 22 juin 1831, relatives au service de la garde civique;
ARRÊTENT:

En exécution des articles 8 et 9 de la loi du 31 décembre 1830, tous les individus mâles, nés du premier janvier au 31 décembre 1814 inclusivement et jouissant de leurs droits civils, sont requis de se faire inscrire pour le service de ladite garde, avant le premier janvier 1833, au bureau du commissaire de police de leurs quartiers respectifs où se trouve un registre ouvert à cet effet.

Les personnes dont la naissance en cette ville n'aurait pas été déclarée au bureau de l'état civil, devront justifier de leur âge précis par un extrait du registre de la paroisse où elles ont été baptisées. Celles nées dans d'autres communes devront produire une expédition sur papier libre de leur acte de naissance que le bourgmestre doit leur délivrer gratuitement.

Sont dispensés de l'inscription les militaires actuellement en activité de service qui, conformément à l'article 4^{er} du décret du 22 juin 1831, ne sont obligés de se faire inscrire qu'après avoir été congédiés définitivement.

Ledit délai expiré, les individus qui auraient négligé de remplir cette obligation seront inscrits d'office et passibles en outre d'une amende de trois à sept florins, comminée par l'article 2 dudit décret du 22 juin 1831.

Le présent sera placardé et inséré dans les journaux de cette ville pour la connaissance d'un chacun.
A l'hôtel-de-ville, le 14 novembre 1832.

L'échevin, DEFOOZ.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 10 décembre.

Naissances : 5 garçons, 5 filles.
Mariage 1, savoir : Entre Henri Detige, commissionnaire à Ans et Glain, et Marie Catherine Josephine Beuret, porte St-Léonard.
Décès : 3 garçons, 4 filles, 3 femmes, savoir : Marie Jeanne Clinge, âgée de 66 ans, bouchère, pied du pont des Arches, veuve de Jean François Joseph Richard. — Marguerite Lemaire, âgée de 84 ans, faubourg Ste. Marguerite, veuve de Jean Van Herck. — Marie Anne Mela, âgée de 22 sur la Fontaine, épouse d'André Boyy.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mardi, 11 décembre, abonnement courant, 3^e début de Mlle. Clémentine Martin et le 2^e de M. Paul, la première représentation de la reprise de *Louise ou la Réparation*, vaudeville en deux actes; précédé par le *Prisonnier*, opéra en un acte. Le spectacle commencera par *Rodolphe ou le Frère et la Sœur*, drame en un acte.

MEPHISTOPHELES. — Sommaire des articles du numéro du 7 décembre. — Chronique théâtrale — Séance de la chambre des représentants du 4 décembre 1832. — Une séance du sénat. — Ils sont aux prises. — Le capuchon et la couronne. — Boutades. — Annonces.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les collateurs des BOURSES de la fondation du chanoine PIETTE de Liège, invitent les parens du fondateur appelés à la jouissance de ces bourses à faire parvenir leurs titres au sieur Dominick, rue faubourg Sainte-Marguerite, n° 185, l'un des collateurs et administrateurs de la susdite fondation avant le 1^{er} janvier prochain et par lettres affranchies. Les qualités voulues sont celles d'être parent du fondateur et étudiant en philosophie, théologie, etc.
 Le même a à PLACER en rente sur hypothèque un CAPITAL de 9000 FLORINS P.-B. de ladite fondation, en tout ou en partie.

Extrait de demande en séparation de biens

Par exploit de Huissier BARTHOLOME du 8 décembre 1832, Marie Catherine Renardy, brodeuse, domiciliée à Liège, rue Pont d'Avroy, n° 775, épouse de Leopold Thuillier, ci-devant cordonnier, demeurant actuellement à Coronmeuse, commune de Herstal, a formé sa demande en séparation de biens d'avec ledit Thuillier son époux, et a constitué M^e Gérard-Renier BERTRAND, avoué, demeurant à Liège, rue Saint-Séverin, n° 53, pour occuper sur la demande susdite.
 Pour extrait conforme : BERTRAND, avoué. 52

La commission administrative des hospices civils de Liège, mettra en adjudication publique, au rabais sur soumissions, le jeudi 20 décembre 1832, à trois heures précises de relevée, à la salle de ses séances, la fourniture de 125 cordes ou aunes cubes de bois de chêne pelé dit : BOIS GALIN, pour le service de la boulangerie générale des hospices. Les soumissions devront être remises au plus tard, la veille de l'adjudication, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges

HUITRES anglaises, chez PARFONDRI, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

A LOUER une belle MAISON restaurée à neuf avec grand jardin, aux Basses Wez, faub. d'Amersœur, n° 147. S'adresser Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, n° 1438, à Liège. 51

A VENDRE ou à LOUER une des TEINTURERIES les mieux achalandées de la ville de Liège, se composant de deux grandes cuves à chaud, trois à froid, cinq chaudières en cuivre, une en étain, pompes, fontaine, etc.
 S'adresser au notaire BOULANGER. 50

VENTE considérable de LIVRES les plus RECHERCHES, qui aura lieu MARDI 18 décembre courant, et jours suivans, s'il y a lieu, à la salle de François THONNARD, rue Féroustree, cour des Hospices.

Cette vente de livres est une des plus belles qui se sera faite à Liège; on ne peut en donner qu'une bien faible idée en ne portant ici le titre que de six ouvrages, le cadre de cette annonce ne permettant guère de détailler le grand nombre de tous ceux aussi intéressans :

1^o Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle appliquée aux arts, avec figures, 36 vol. reliés. Paris 1819.

2^o Biographie universelle ancienne et moderne, 52 vol. in-8^o brochés, Paris 1816.

3^o Atlas universel de géographie, par Vandermaelen, 6 gros vol. gd. inf. reliés; Bruxelles 1827.

4^o Histoire universelle du règne végétal, ou nouveau dictionnaire physique et économique de toutes les plantes qui croissent sur la surface du monde par Buc'hoz, sept gros volumes reliés, in-folio, dont quatre renferment les planches.

5^o Histoire des mathématiques, par Montucler, et terminé par de Lalande, 4 vol. in-4^o reliés.

6^o Règne animal, par Cuvier, 5 vol. in-8^o, Paris 1830.

Le Catalogue sera CLOS vendredi prochain, et se distribuera à la salle de vente, seulement. 59

ALMANACHS DE CABINET POUR 1833,

Qui se trouvent chez J. A. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile.

Grand calendrier d'un nouveau genre, orné d'une très-belle gravure anglaise, entourée d'ornemens très-riches; sur carton vignettes dorées, 2 florins 12 cents. — Grand calendrier représentant une corbeille enrichie de très beaux ornemens, sur carton bordure en papier de couleur glacé, 4 florins 25 cents. — Calendrier orné de quatre gravures représentant des sujets de marine, entourés d'arabesques maritimes, 60 cents. — Calendrier moyen, représentant six sujets de la vie de Napoléon, 60 cents. — Calendrier moyen, représentant le jour de loyer, les politiques de village et quatre monumens, 60 cents. — Calendrier orné de six gravures représentant des sujets militaires, 40 cents. — Calendrier moyen, représentant douze vignettes de dévotion, 40 cents. — Petit almanach de cabinet des dames, représentant un temple et deux petits paysages gravés avec le plus grand soin, 45 cents. — Petit almanach des demoiselles, représentant une toilette gravée avec le plus grand soin, dans un genre gracieux, 45 cents.

Tous ces almanachs, très-bien gravés et enrichis d'ornemens, sont collés sur carton avec bordures en papier de couleur glacé.

VENTE PAR LICITATION.

Le 17 décembre 1832, à neuf heures du matin, il sera définitivement procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau sis rue St Jean en Isle, à Liège, par le ministère de M^e PAQUE, notaire, audit Liège, à la VENTE publique d'une MAISON, avec cour, écurie, jardin, appendices et dépendances, située quai d'Avroy à Liège, cotée 569, joignant d'un côté à M. Diendoné Malherbe, et du côté opposé à M. Pierre Kevers, maréchal ferrant.

S'adresser pour voir les conditions au cahier des charges de cette vente, audit M. le notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, où à M. HOUSSARD-FORGEUR, homme d'affaires, rue de la Régence. 37

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

Première direction. — Administration des domaines et forêts. — 2^e Maitrise.

On fait savoir qu'il sera procédé à la vente du Fonds et de la Superficie 1^o des bois dits des Bouliés, Planti-Lennery, Vieux-Lennery et Lambert Bois, situés sous les communes de Silenrieux, Fry et Walcourt, province de Namur; 2^o du bois de la Chaussée, situé sous la commune de Strée, province de Hainaut, et des lots de la forêt de Strée non-adjudgés dans la vente faite à Binche le 7 août 1832.

La vente du bois de La Chaussée et des lots in vendus de la forêt de Strée aura lieu à Binche, en une seule séance, le mardi 18 décembre 1832, à dix heures précises du matin, pardevant les notaires LE COCQ et LAURENT, au grand salon de l'établissement de bienfaisance en ladite ville.

La vente des bois des Bouliés, Planti-Lennery, etc., sera faite à Beaumont, également en une seule séance, le jeudi 20 décembre 1832, à dix heures du matin, pardevant le notaire Bombled, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Beaumont.

Le prix d'adjudication sera payable ainsi qu'il suit, savoir: deux dixièmes un mois après l'adjudication, et les huit dixièmes restans en huit payemens, d'année en année, à partir du jour de la vente: Ces huit derniers dixièmes porteront un intérêt annuel de 4 pour cent au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples renseignements, pour obtenir des affiches et pour prendre connaissance des conditions des ventes précitées, dans les bureaux de la 1^{re} direction de la société générale, Montagne-des-Douze-Apôtres, n° 1262-30, à Bruxelles, chez M. FERICOL, maître particulier de la 2^e maitrise à Beaumont; chez M. A. DEMARBAIS, garde-général à Froid-Chapelle, et chez MM. les notaires ci-dessus désignés. 40

A LOUER présentement ou pour le Noël prochain, une belle et grande MAISON restaurée à neuf, située à Liège, première maison rue Basse-Sauvenière, n° 795, consistant en cinq pièces au rez-de-chaussée, 4 au premier étage, et plateforme couverte en plomb, 4 pièces au second, 2 au 3^e, grenier, plusieurs belles caves, cour, 2 pompes, etc.
 S'adresser rue Vinave-d'Ile, n° 604.

Un jeune homme qui a beaucoup voyagé en France et en Allemagne, et connoissait fort bien les deux langues, désire entrer dans une bonne maison de commerce, soit comme voyageur, soit pour être attaché au bureau. S'adresser pour plus amples renseignements au bureau de cette feuille par lettres affranchies sous lettres P. P. 940

Il sera procédé le 20 du courant, au ministère de la guerre à Bruxelles, à L'ADJUDICATION de la fourniture des différentes espèces de papier et de la main d'œuvre des impressions nécessaires pour le service du ministère susdit, pendant l'exercice 1833.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé à la deuxième division des bureaux de l'administration provinciale où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 7 décembre 1832.

Une FILLE de quartier sachant lessiver et repasser, peut se présenter rue des Célestines, n° 674 bis. 45

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins vu l'état relatif à un terrain communal que la ville propose d'aigéner par adjudication publique. Ce terrain est situé sur les Fossés, quartier du nord de cette ville, et est délimité comme suit, tenant du nord à une porte d'entrée de la maison de MM. Regnier-Poncelet et Ch. Desoer, de l'est au faubourg St-Léonard - de l'orient à deux parcelles de terrain aliénées à ces derniers, et du sud au bastion dépendant de la prison St-Léonard, arrêtent:

Ledit état et le plan des localités resteront déposés au secrétariat de la régence pendant un mois, pour que les personnes qui auraient des observations à faire sur l'aliénation projetée, aient à les adresser à la régence dans ledit délai.

A l'hôtel-de-ville, le 7 décembre 1832.
 Le bourgmestre, Louis JAMME.
 Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

Une FILLE de quartier, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille. 23

() Le lundi, 24 décembre 1832, neuf heures du matin, les héritiers de Mlle Laurence Bartholomé Rome, feront VENDRE aux enchères, devant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de Liège, en son bureau, rue St-Jean-en-Ile, n° 794, par le ministère du notaire KEPPENE:
 1^o Une maison, sise à Liège, Coin de la rue St-Hubert, n° 582.

2^o Les rentes dont la désignation suit :

En épaute.			Débiteurs.	
ras.	lit.	dés.		
1	4	94	39	Hannosset de Fooz.
2	1	53	56	Fa-tré id.
3	2	45	70	Fisen de Flémalle.
4	2	76	41	Ghyse de Mons
5	0	84	90	Lange des Cahottes.
6	4	91	39	De Favereau de Liège.
7	2	76	41	De Lantremange id.
8	7	37	09	Marchand de Warfusée.
9	8	45	55	Tombeur de Tourinne.
10	0	61	42	Jullet de Hollogne.
11	0	61	47	Jullet du Many.
12	1	22	85	Boux de Hollogne.
13	1	22	85	Gramme d'Alleur.
14	2	14	98	Andriette de Milmort.
15	2	45	70	Dabie de Verlainne.
16	6	44	95	Donceel de Vaux Borset.
17	2	45	70	Plenevaux id.

En argent.

Fls.	cts.		
1	1	29	Jacquemin de Flémalle.
2	3	37	Rougé de Liège.
3	8	04	Bourguignon de Warfusée.
4	0	34	Tombeur de Tourinne.
5	0	86	Streel de Darion.
6	12	92	Verninck de Liège.
7	1	51	Dallemagne de Liège.
8	2	15	De Sonval de Liège.
9	8	61	Jerome des Awirs.
10	9	91	Graindorge id.
11	1	15	Henneman id.
12	1	58	Mercenier id.
13	7	18	George id.
14	2	29	Ghaye des Taves.
15	0	57	Lecocq d'Engis.
16	5	74	Disery de Ramionlle.
17	1	45	Bourgeois de St-Séverin.
18	14	36	Delforge d'Engis.
19	2	87	Gilon al Crane.
20	1	72	Aimont Thirion.
21	2	29	Jerôme d'Engis.

S'adresser audit notaire, dépositaire des titres, et au bureau de paix susdit, pour connaître les conditions de la vente et la formation des lots.

COMMERCE.

Fonds anglais du 7 décembre. — Consol., 83 3/4 0/0. — Fonds belges, 72 0/0. — Hollandais, 40 5/8.

Bourse de Paris du 8 décembre. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 98 fr. 20 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 30 c. — Actions de la banque, (000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 81 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 80 1/2. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 0. — Emprunt romain, 79 3/8. — Emprunt belge 77 3/4.

Bourse d'Amsterdam du 7 décembre. — Dette active, 30 1/8 0/00, idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 14 3/8. — Syndicat d'amort., 65 1/2; idem 3 1/2 p. 0/0, 00 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/00. — Rus. Hop. et Co, 91 1/4 00 0/0, idem ins. gr liv., 56 7/8; idem C. Hamb., 00 0/0; idem emp. à L., 00 00/00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 p. 0/0, 00 0/0. — Métalliques, 80 3/4. — Naples Falc., 00 0/0, idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 49 0/0 0. — A. R. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 000 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil, 00 0/00. — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Cont. guerre, 89 5/8. — Bill. du trésor, 95 3/4.

Prix des grains au marché de Liège du 10 décembre.

Froment la rasière.	8 fl. 45 c.
Seigle, id.	6 fl. 78 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège